

DECLARATION FA-FPT CUS AU CTP DU 12 JUN 2014

1. TRANSFERT DE 6 000 DOCUMENTS DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA PETITE ENFANCE VERS LA MEDIATHEQUE DE HAUTEPIERRE

Ce projet de relocalisation des ouvrages d'un milieu professionnel vers une médiathèque grand public nous interroge à plus d'un titre.

En effet, sans remettre en cause l'optimisation du service rendu, partant au départ d'un milieu quasi confidentiel mais professionnel, vers une structure ouverte en direction du grand public.

Entretemps, vous nous avez répondu quant à la mise en œuvre d'un nouveau mode d'organisation en direction des professionnels, car il nous paraissait incongru qu'avec ces nouvelles dispositions l'accès pour ces personnels soit plus complexe et difficile qu'avant.

Par ailleurs, il nous a toujours semblé que l'Administration devait garder la main lors d'une réorganisation des services. Dans ce cas de figure, on a l'impression qu'il s'agit d'une opportunité d'organisation liée à la mobilité d'un agent.

Qu'en est-il réellement ou faut-il croire que l'initiative de quelques-uns peut impacter l'organisation de notre collectivité ?

2. DEE - ORGANISATION DES TERRITOIRES EDUCATIFS ET TECHNIQUES

Cet ajustement d'organisation fait suite à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014 et dont la base de réorganisation avait été présentée lors de la rentrée scolaire 2012.

Son principe consiste à rééquilibrer la charge de travail entre les différents territoires.

Ce rééquilibrage des territoires éducatifs et patrimoniaux implique une évolution notable des effectifs. La **FA-FPT CUS** salue à cette occasion la création d'une dizaine de postes et la déprécarisation de 125 animateurs pour renforcer ces territoires.

Mais, nous voudrions relever ici un particularisme qui ne vous aura probablement pas échappé.

En effet, la réforme des rythmes scolaires voulue par le gouvernement impacte les budgets des collectivités territoriales dont la nôtre et pour assurer ces nouvelles missions voulues par l'Etat, notre collectivité fait le choix de sacrifier une partie de son savoir-faire technique, en supprimant 2 postes de menuisier, ce que nous ne pouvons que déplorer.

Mais le pire tient dans l'argumentaire qui nous a été donné et développé pour la justification de la suppression de ces postes, lors des réunions préparatoires.

La raison évoquée concernant la suppression de ces postes est le recours à la standardisation du mobilier impliquant le recours à une grande marque internationale présente localement.

Or, pour la **FA-FPT CUS**, notre collectivité se doit d'avoir un comportement responsable et respectueux envers le monde du travail y compris envers les salariés du secteur privé.

Car Mmes et MM les élus, vous n'ignorez pas que cet établissement a eu recours récemment à l'espionnage vis-à-vis de son personnel. En effet, il y a à peine quelques mois encore, ce procédé

orchestré par la direction de cet établissement a créé des situations conflictuelles sans précédent dans ce grand groupe de mobilier suédois.

La **FA-FPT CUS** signale que ce type de mondialisation économiquement intéressante a un coût social inacceptable pour les partenaires sociaux et est intolérable pour les salariés.

Aussi, nous demandons, que si vous faites le choix d'externaliser ces missions, là où nous étions performants en matière de service public, sacrifice que nous faisons pour répondre aux prérogatives de l'Etat, vous le fassiez en direction de sociétés respectueuses de leurs salariés, en mettant en place des clauses spécifiques dans les contrats de marché public.

Autrement nous ne pourrions pas comprendre votre positionnement que nous mettrons sur le compte de l'empressement.

Pour la **FA-FPT CUS**, le choix opéré dans cet ajustement d'organisation s'apparente à celui d'un équilibriste.

En effet, on ajoute du personnel là où cela ne marche pas, mais cela va-t-il fonctionner à terme ? Et là où cela marche, on enlève du personnel, mais cela va-t-il encore fonctionner ?

A vrai dire Mmes et MM. les élus nous l'ignorons, c'est pourquoi notre pragmatisme nous pousse à vous demander qu'une évaluation soit faite dans les six mois après la mise en place de ce dispositif et dans laquelle figurera au moins les indicateurs suivants :

Un état sur l'absentéisme, ainsi qu'un état sur le turn-over des agents avant et après cet ajustement pour les services concernés et que les ajustements éventuels soient faits par rapport à ces constats, ceci afin que nous ne nous opposions pas à ce projet.

Puisque pour la **FA-FPT CUS**, la qualité du service public se mesure à la satisfaction des usagers et au bien-être des agents qui sont amenés à assurer ces missions.

3. MODIFICATION DE LA CARTOGRAPHIE DES EMPLOIS

La **FA-FPT CUS** souligne le manque de lisibilité de ce document (suppression/création/transformation) qu'il faut rechercher dans d'autres instances.

Pour la **FA-FPT CUS**
Pierre KUNTZMANN
Pierre BATH